

REFERENTIEL DE CERTIFICATION PERIODIQUE DU CNP DE MPR

INTRODUCTION

➤ LE DISPOSITIF DE CERTIFICATION PÉRIODIQUE EN BREF.

L'obligation de certification périodique est effective depuis le 1er janvier 2023 et concerne tous les médecins ainsi que tous les professionnels de santé à ordre. Elle est inscrite dans la Loi "Ma santé 2022", officialisée par l'ordonnance du 19 juillet 2021. La certification périodique des professionnels de santé est une procédure "indépendante de tout lien d'intérêt permettant, à échéances régulières au cours de la vie professionnelle, de garantir le maintien des compétences, la qualité des pratiques professionnelles, l'actualisation et le niveau des connaissances".

Le cycle de la certification périodique est défini sur une période de 6 ans pour les médecins MPR diplômés après le 1er janvier 2023, pour les médecins déjà diplômés à cette même date, la première période est de 9 ans.

La certification périodique est une évolution des dispositifs antérieurs de la formation continue des médecins et reprend les éléments définis antérieurement dans les parcours des CNP pour le développement professionnel continu. Mais elle ajoute aux 2 axes fondateurs de ces parcours (amélioration des connaissances et des compétences d'une part et analyse des pratiques professionnelles et gestion des risques d'autre part) 2 nouveaux blocs : amélioration de la relation avec les patients et meilleure prise en compte de sa santé personnelle.

➤ LES QUATRE BLOCS, PILIERS DU RÉFÉRENTIEL.

Ainsi, les actions du référentiel sont réparties en 4 blocs :

Bloc 1 : "actualiser les connaissances et les compétences"

- Actualiser les connaissances fondant les pratiques et assurer qu'elles soient conformes au regard des données de la science, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé, des évolutions sociétales et des besoins de santé sur un territoire.
- Assurer les compétences nécessaires à l'exercice (évolution professionnelle notamment : spécialité, expertise, pratiques avancées, spécificités d'exercice...) pour les rendre conformes et adaptées à la pratique et à l'offre de soins sur un territoire.

Bloc 2 : "renforcer la qualité des pratiques professionnelles"

- Garantir des pratiques conformes au regard des recommandations de bonne pratique, des référentiels qualité, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie.
- Garantir l'amélioration des pratiques sur la qualité et sécurité des soins. Les actions d'amélioration de la qualité des pratiques peuvent aussi concourir à l'élaboration ou l'actualisation de procédures/protocoles.

Bloc 3 : "améliorer la relation avec les patients"

- Ce bloc s'étend aux relations avec les usagers du système de santé, notamment pour les professionnels exerçant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention et des activités de formation.
- Assurer une relation de qualité au regard des recommandations de bonne pratique, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des droits des patients.
- Actualiser la connaissance des droits du patient, des obligations déontologiques fondant les pratiques.
- Contribuer au renforcement du dialogue, améliorer la transparence de l'information, développer l'écoute active et la bienveillance.
- Assurer une relation de qualité avec l'entourage et/ou de collaboration avec les aidants dans le respect des droits du patient.
- Faciliter la prise en compte des évolutions qui modifient la relation (niveau d'information des patients, impact des nouveaux outils numériques et nouvelles formes de prise en charge numérique...).
- Rendre le patient co-acteur de sa santé (décision médicale partagée).

Bloc 4 : "mieux prendre en compte sa santé personnelle"

- Donner, à chaque professionnel, les moyens de préserver sa santé lui permettant d'exercer une activité de qualité.
- Rendre chaque professionnel acteur attentif à son état de santé.
- Promouvoir, maintenir et améliorer l'état de sa santé.
- Prévenir les altérations de l'état de santé psychique et somatique.
- Conserver les aptitudes professionnelles.

Les médecins de MPR devront avoir validé au cours des 6 ans d'un cycle de certification périodique : DEUX actions dans le bloc 1, SIX actions dans le bloc 2 et DEUX actions dans les blocs 3 et 4.

➤ MÉTHODE D'ÉLABORATION

Les actions figurant dans le référentiel de certification du CNP de MPR ont été définies par un comité scientifique désigné par le conseil d'administration. Pour ce travail, le CS du CNP de MPR a pris en compte le référentiel de formation initiale pour que les spécialistes puissent définir leur parcours de certification au plus près de leur pratique réelle. Le référentiel a ensuite été validé par le bureau du CNP.

Le CNP a élaboré ce référentiel en respectant les règles de qualité scientifique, de validité méthodologique d'indépendance vis-à-vis de toute entreprise à but lucratif intervenant dans le monde de la santé. Conformément au guide méthodologique validé par le Collège de la Haute Autorité de Santé le 13 juillet 2022 et au décret n° 2024-258 du 22 mars 2024 relatif à la certification périodique, les actions inscrites dans le référentiel doivent : soit être conforme à une fiche méthode de la HAS, soit répondre à des critères de labellisation des actions par le CNP suivant les critères d'éligibilité proposés par la FSM. Ces critères sont les suivants :

- validation par un comité scientifique au sein du CNP
- action adaptée à la pratique d'un médecin de la spécialité
- action en adéquation avec une fiche-méthode HAS de référence, lorsqu'elle existe
- identification des objectifs scientifiques et pédagogiques, du contenu et des modalités de réalisation
- qualification et les compétences des concepteurs, formateurs et modérateurs mettant en œuvre les actions
- adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux actions figurant dans le référentiel
- absence de lien financier direct avec les entreprises commercialisant des produits ou services de santé à visée préventive ou thérapeutique pouvant donner lieu à prescription ou conseil auprès du patient
- déclaration publique d'intérêts des membres du comité scientifique, d'organisation et concepteurs, formateurs et modérateurs
- évaluation des actions prenant en compte les appréciations (positives ou négatives) des parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques)

Malgré tous les efforts de recensement des actions susceptibles d'intéresser les spécialistes pour leur parcours de certification, il est possible que certaines actions pertinentes aient échappé. Il est apparu important d'ouvrir une possibilité pour le spécialiste de proposer une action ne figurant pas dans la liste du référentiel. Le comité scientifique pour la certification périodique du CNP de MPR devra évaluer a priori ou a posteriori ces actions "hors liste", à l'aide d'une fiche d'évaluation dédiée, en cours d'élaboration, afin de permettre leur validation. Ces actions "hors liste", une fois validées, pourront ensuite être intégrées dans les actualisations du référentiel.

Un questionnaire d'autoévaluation des besoins de formation sera mis à la disposition des spécialistes par le CNP de MPR. Le but est de les inciter à réfléchir sur leurs pratiques et à identifier les besoins de maintien ou de mise à niveau de ses connaissances et compétences dans les quatre domaines du parcours de certification et donc à choisir dans le référentiel les actions les plus pertinentes pour atteindre cet objectif qualitatif.

Le CNP de MPR a œuvré pour la mise en place de dispositif en coordination avec la FSM et assurera l'information des spécialistes et la promotion du dispositif pour permettre une montée en charge de la certification dans les toutes prochaines années, en particulier auprès des plus jeunes médecins, les premiers concernés. Le CNP de MPR devra aussi assurer l'accompagnement des professionnels qui le souhaitent pour accomplir leur parcours de certification et participer, avec la Commission Professionnelle des médecins du Conseil National de Certification Périodique (CNCP), à une évaluation de l'impact du dispositif de certification sur la qualité des soins.

Bloc 1 : Actualiser les connaissances et les compétences

Pour ce bloc 1 action par cycle de 3 ans, soit 2 actions sur le cycle de six ans.

	Types d'actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
1.1	Actions de formation validante au titre du DPC	Publiées par l'ANDPC (cf. actions DPC listées par le CNP de MPR) (ANDPC) à destination des MPR https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc	Justificatif : attestation, certificat, programme, etc.
1.2	Actions de formation à caractère scientifique ou professionnel	Dispensées par des organismes de formation figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail), Participation - à un programme de FMC congrès de niveau national, - à une journée (ou demi-journée) d'une association régionale, - à une série de formation en ligne de type e-learning, ((cf. actions DPC listées par le CNP de MPR et liste webinaires annexe 3) Participant ou intervenant	Attestation de présence fournie par l'OF Programme détaillé
1.3	Participer à un congrès de niveau international (cf. actions DPC listées par le CNP de MPR)	Participant ou Intervenant	Attestation de participation Abstract communication
1.4	Participer à un congrès national MPR ou de surspécialité organisé par une société savante française.	Liste Congrès sociétés savantes de MPR ou autre spécialité concernant le praticien, cf annexe 2. Participant ou Intervenant	Attestation de participation Badgeage Abstract communication

1.5	Formations diplômantes ou certifiantes délivrées par les universités (DU, DIU)	Liste actualisée des formations retenues par le COFEMER Annexe1	Attestation fournie par l'université
1.6	Travaux d'expertise en relation avec le CNP de MPR (sociétés savantes, universités et instituts de formation des professionnels de santé, CHU, instituts de recherche, HAS, ANSM, autres agences intervenant dans le domaine de la santé, agences européennes)	Participation Groupe de Travail ou Groupe de Lecture pour des Recommandations de bonne pratique	Attestation du responsable de la demande d'expertise
1.7	Activités de recherche (participation effective à des études cliniques ou épidémiologiques institutionnelles)	Effectuées dans le cadre d'un établissement public ou assimilé public à caractère scientifique ou professionnel Investigateur Principale ou Investigateur associé 1 participation par cycle	Attestation fournie par un responsable hiérarchique transmise par le médecin ou déclaration sur l'honneur
1.8	Publications dans des revues scientifiques	Référencées à comité de lecture indépendant Rédaction articles dans le domaine MPR Tous niveaux de rédaction	Transmission du fichier pdf de l'article publié ou sous presse,
1.9	Participation au comité éditorial de revues scientifiques	Référencées à comité de lecture indépendant	Attestation de participation aux réunions Fichier pdf composition du comité éditorial
1.10	Revue d'articles scientifiques pour des revues de niveau national et/ou internationales référencées à comité de lecture indépendant	Dans le champ de la MPR activité de révision d'un minimum de 3 articles par an poursuivie pendant la période de 6 ans	attestation de participation au reviewing par l'éditeur
1.11	Participation à la construction d'un numéro de « Pratiques en MPR »	Participation au comité de lecture Production d'articles	Attestation Editeur PDF article publié
1.12	Participation à des réunions formalisées de revue bibliographique (HAS)	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à au moins 6 réunions sur le cycle de certification • Réunions bibliographiques conformes à la fiche méthode HAS Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation fournie par le chef de service ou déclaration sur l'honneur par le médecin
1.13	Action hors-liste	<ul style="list-style-type: none"> • Conforme à une fiche méthode HAS ou aux critères d'éligibilité de la FSM • Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (cf. fiche d'évaluation) 	Attestation fournie par le responsable des actions de formation

Bloc 2 : Renforcer la qualité des pratiques et des soins

Minimum 1 action par an, soit 6 actions sur le cycle de six ans.

	Types d'actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
2.1	Participation à un registre de pratiques ^(HAS)	<ul style="list-style-type: none"> • Conception d'un nouveau registre • Alimentation régulière et active durant la durée de vie du registre • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) Liste des registres validés par le CNP	Justificatif : attestation, certificat, programme, etc. Transmis par la plateforme du registre ou déclaration sur l'honneur
2.2	Actions d'analyse de pratiques et de gestion des risques ou programme intégré au titre du DPC	<ul style="list-style-type: none"> • Publiées par l'ANDPC : voir en annexe 3 la liste des actions https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc • À destination des MPR • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) 	Transmis par ANDPC
2.3	Actions d'analyse de pratiques et de gestion des risques ou programme intégrés dispensés par des OF (Code du travail L.63 51- 7-1)	<ul style="list-style-type: none"> • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) 	Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
2.4	Actions d'amélioration des pratiques organisées au sein des établissements de santé (RMM, CREX, EPP Patient traceur...)	<ul style="list-style-type: none"> • Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) • Minimum de 2 participations pour valider UNE action 	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
2.5	Réunions de concertation pluri-disciplinaire (RCP)	Participation régulière à des réunions de concertation pluridisciplinaire: neuro-orthopédie, neuro-urologie, rachis, appareillage des amputés, blessés médullaires, troubles cognitifs des cérébro-lésés...	Attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin ou par l'organisateur
2.6	Audit clinique, chemin clinique, protocole : Évaluation des Pratiques ^(HAS) https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807_705/fr/audit-clinique	Conduite ou participation à la démarche : audit initial – mise en place des actions – audit final évaluation des résultats	Attestation de participation

2.7	Analyse de la gestion des Risques Psycho-sociaux en équipe	Participation à un groupe de paroles Participation à des groupes de travail Elaboration de protocoles	Attestation de participation
2.8	Evaluation de l'exercice coordonné et protocolisé d'une équipe pluri-professionnelle de soins en ambulatoire	Coordination et élaboration et suivi des protocoles	Compte-rendus de réunion Bilans annuels
2.9	Supervision de stages d'internes de spécialité (DES), des épreuves de vérification des connaissances en MPR (consolidation des acquis), diplômes universitaires et inter-universitaires, ^(HAS)	Conforme au cadre universitaire	Attestation d'encadrement
2.10	Participation à des programmes de TCS et de simulation en santé ^(HAS) https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2017-11/test_de_concordance_de_script.pdf	Elaboration et suivi du programme Participation aux actions de tests	Résultat des TCS Attestation de participation
2.11	Participation à la procédure d'Accréditation (HAS) d'un établissement de santé	Pilotage d'un groupe selon méthodologie HAS Participation à un groupe de travail Responsable de suivi d'indicateurs qualité et de sécurité des soins	Attestation Certification de l'accréditation Attestations de la direction indiquant la participation ou le pilotage d'un groupe, la responsabilité du suivi d'indicateurs
2.12	Participation à des missions transversales dans un établissement de santé CME CLIN COMEDIMS CLUD CLAN Comité d'éthique	Participation active régulière aux réunions	Attestation de participation fournie par le Président de CME sur la base des listes d'émargement
2,13	Actions Hors Liste	<ul style="list-style-type: none"> • Conforme à une fiche méthode HAS ou aux critères d'éligibilité de la FSM • Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (cf. fiche d'évaluation) 	Attestation de validation de l'action transmise par le CNP

Bloc 3 : Améliorer la relation avec les patients

1 action tous les 3 ans, soit 2 actions sur le cycle de six ans.

	Types d'actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
3.1	Actions de formation sur le thème de la relation patient délivrées par un ODPC et publiées par l'ANDPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail) ^(ANDPC)	<ul style="list-style-type: none"> • Soit actions publiées par l'ANDPC à destination des MPR: éligibilité de fait (fiche méthode HAS) https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc • Soit action de formation par un autre organisme : minimum d'une journée de participation et conformité de la réunion aux critères d'éligibilité de la FSM 	<ul style="list-style-type: none"> • Transmis par ANDPC • Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par l'organisateur ou par le médecin
3.2	Formations sur le thème de la relation patient organisées par les établissements de santé (publics, privés ou ESPIC) et établissements Médico-sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Formations DPC ou Organisme de Formation 	Attestation fournie par le directeur de l'établissement et l'OF
3.3	Formations diplômantes ou certifiantes délivrées par les universités dans le champ de la relation à la patientèle et usager (DU, DIU)	Liste DU et DIU Annexe 6	Attestation fournie par l'Université
3.4	Participation à des actions réalisées dans le cadre d'associations de patients, nationales ou locales, en lien avec l'exercice professionnel	intervention dans une journée d'information, rédaction de fiches d'information (maladies, traitements), élaboration de questionnaires qualité) animation d'ateliers Liste Associations Nationales Annexe 4	Attestation fournie par l'association et transmise par le médecin
3.5	Participation à la Commission de Conciliation	Membre de la commission	Attestation fournie par le directeur Etablissement
3.6	Participation comme membre actif au Comité des Usagers (CRU) d'un établissement de santé	Participations aux réunions	Attestation fournie par le directeur Etablissement
3.7	Participation à des événements de vulgarisation des informations scientifiques et des pratiques de soins	Elaboration ou participation à un événement	Attestation de présence Programme de l'événement

3.8	Actions Hors Liste	<ul style="list-style-type: none"> • Conforme à une fiche méthode HAS ou aux critères d'éligibilité de la FSM • Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (cf. fiche d'évaluation) 	Attestation de validation de l'action transmise par le CNP
3.9	Actions permettant d'acquérir une connaissance du numérique en santé et de ses usages en termes d'amélioration des pratiques et des parcours de soins, incluant la relation avec le patient, et développer une démarche de gestion des risques dans ce domaine	Activités en télé réadaptation Gestion d'activités à distance Participation à des actions incluant des outils de numérique en santé dont la relation patient et la gestion des risques	Attestation organisme
3.10	Actions de promotion de la santé environnementale et l'éco-responsabilité en développant les compétences dans le cadre de l'éco-soins	Gestion du cabinet médical Participation au groupe RSE de l'établissement de santé	Attestation sur l'honneur Attestation Etablissement

Bloc 4 : Mieux prendre en compte sa santé personnelle

1 action tous les 3 ans, soit 2 actions sur le cycle de six ans.

	Types d'actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
4.1	Auto-Evaluation de son état de santé (TMS, Souffrance psychologique, conduites addictives...)	Au moins une fois Questionnaires d'auto-évaluation liste annexe 5	Déclaration sur l'honneur
4.2	Déclaration du médecin traitant	Hors parenté 1° ligne	Attestation de déclaration CPAM
4.3	Visite par le service de santé au travail	Être vu au moins une fois au cours des 6ans (période de certification) par le service de santé au travail	Attestation Service de Santé
4.4	Actions dans le domaine de la prévention en santé :	respect du calendrier vaccinal, prise en compte d'actions en santé environnementale ou nutritionnelle activités physiques, sportives ou culturelles	Déclaration sur l'honneur Attestation radioprotection Certificat d'adhésion ou licence structure sportive Adhésion à une structure culturelle
4.5	Actions de gestion des risques professionnels	délivrées par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation Prévention et gestion des risques psycho-sociaux, radioprotection,	Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par l'organisateur ou par le médecin
4.6	Actions de formation sur le thème de la santé personnelle du médecin délivrées par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail)	<ul style="list-style-type: none"> • Soit actions publiées par l'ANDPC à destination des MPR : éligibilité de fait (fiche méthode HAS) https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc • Soit action de formation par un autre organisme : conformité de la réunion aux critères d'éligibilité de la FSM 	<ul style="list-style-type: none"> • Transmis par ANDPC • Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par l'organisateur ou par le médecin
4.7	Participation à des groupes d'échange et d'analyse entre pairs, permettant de travailler sur la santé personnelle du médecin	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à un cycle de réunions Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Compte rendu écrit des réunions avec liste de présence des participants transmise par le médecin
4.8	Action Hors liste	<ul style="list-style-type: none"> • Conforme à une fiche méthode HAS ou aux critères d'éligibilité de la FSM • Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (cf. fiche d'évaluation) 	Attestation de validation de l'action transmise par le CNP

ANNEXES

Liste des abréviations et acronymes

ANDPC : Agence Nationale du Développement Professionnel Continu
ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
CLIN : Comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN)
CNCP : Conseil National de Certification Périodique
CREX : Comité de Retour d'Expérience
CS : Conseil Scientifique
DIU : Diplôme Inter Universitaire
DPC : Développement Professionnel Continu
DU : Diplôme Universitaire
FMC : Formation Médicale Continue
FSM : Fédération des Spécialités Médicales
HAS : Haute Autorité de Santé
HCSP : Haut Conseil de la Santé Publique
ODPC : Organisme de Développement Professionnel Continu
OP : Orientations Prioritaires
RCP : Réunion de Concertation Pluridisciplinaire
RMM : Revue de mortalité et de morbidité

ANNEXE 1

Liste actualisée des formations diplômantes de type [DU ou DIU](#) (Source COFEMER)

Diplôme universitaire de médecine de rééducation ce DU est destiné aux médecins thésés et exerçant depuis 2 ans au moins. Il comporte des stages et un enseignement commun aux DES de MPR.

Appareillage

DU appareillage Bordeaux avec Limoges et Angers

DU appareillage Sorbonne université

DU appareillage des Handicapés Moteurs Nancy

DIU appareillage du rachis de l'enfant et de l'adulte Saint Etienne et UVSQ Paris et Lyon

Diplôme universitaire appareillage des personnes en situation de handicap Marseille

Cardiovasculaire

DU de réadaptation cardiovasculaire Dijon

Electroneuromyographie ENMG

Diplôme universitaire d'électroneuromyographie en MPR

Handicap

Diplôme universitaire Handicap d'origine motrice Marseille

Isocinétisme

DU d'isocinetisme Lille

Lésions cérébrales acquises

Diplome universitaire traumatismes cranio-cérébraux : aspects médico-sociaux Paris et Bordeaux et Montpellier

Diplome universitaire Evaluation des traumatismes crâniens Bordeaux et Paris UVSQ

Diplome universitaire de sciences neuropsychologiques Bordeaux

DU prise en charge des patients EV-EPR Saint Etienne

Diplôme universitaire Handicaps sensoriels et rééducation des troubles de l'équilibre Paris Diderot

Diplôme universitaire de neuropsychologie Toulouse

Diplôme universitaire réhabilitation neuropsychologique Paris Sorbonne Université

Diplôme universitaire neuro rééducation du mouvement Paris Universités paris est créteil UPEC

Maladies neuromusculaires

Diplôme universitaire de prise en charge pluridisciplinaire des maladies neuromusculaires (Lille) Consulter

Médecine manuelle

Diplôme universitaire médecine manuelle et ostéopathie Montpellier Nîmes

Diplôme universitaire de médecine manuelle Rennes

Diplôme universitaire de médecine manuelle Reims Nancy

Diplôme universitaire de médecine manuelle Bordeaux

Diplome universitaire de médecine manuelle Toulouse

Diplome universitaire de médecine manuelle Strasbourg

Diplome universitaire médecine manuelle et ostéopathie MARSEILLE

Diplôme universitaire médecine manuelle et ostéopathie Paris Descartes

Médecine Thermale

DIU pratique médicale en station thermale MONTPELLIER Bordeaux

Pathologies locomotrices

Diplôme universitaire de médecine orthopédique PARIS DESCARTES

DU de Pathologie Rachidienne SAINT ETIENNE, Paris Sorbonne Université, Université de Paris

Diplôme universitaire médecine et chirurgie du pied MONTPELLIER

Diplome universitaire rééducation et de kinésithérapie du sport MARSEILLE

Diplome interuniversitaire de traumatologie du sport BESANCON

Pédiatrie

DIU paralysie cérébrale Saint Etienne

Posturologie

DIU de Posturologie Clinique Grenoble et Toulouse et Marseille et Paris

Positionnement au Fauteuil Roulant

DIU Positionnement et Mobilité de la personne en Fauteuil Roulant : Montpellier-Nîmes, Reims, Toulouse et Versailles-Saint-Quentin

Spasticité

Diplôme universitaire Spasticité et Neuro-orthopédie Montpellier

DIU Toxine et Neuro-Orthopédie Toulouse

Urologie

DIU de Rééducation Périnéale Sorbonne Université

DU Expertise en urodynamique Sorbonne Université

DIU Neuro urologie Sorbonne Université

DU de pathologie pelvi-périnéales Limoges

Autres DU

Diplôme universitaires Patients-experts Maladies chroniques Marseille

Diplôme universitaire Activité physique et maladies chroniques Limoges

Diplôme universitaire Annoncer le handicap et l'accompagner Angers

Diplôme universitaire de Tai Chi médical Paris UPEC

DIU Prévention et prise en charge des Infections Ostéo Articulaires

CERTIFICATIONS

Formation à l'échographie interventionnelle en MPR https://www.sofmer.com/?pageID=sf23_formation_echographique

FORMATIONS SOFMER

GONARTHROSE ET RÉÉDUCATION : QUOI DE NEUF ?

https://www.sofmer.com/?pageID=formation_elearning_sofmer2024

WEBINAIRES SOFMER

Réforme des modalités d'attribution des fauteuils roulants (VHP) : quels impacts dans nos pratiques ?

Médecine manuelle et ostéopathie : quelle place en MPR ?

Prise en charge du sepsis : recommandations pour un parcours de soins intégré - Place de la MPR

Parcours de prise en charge médico-chirurgicale des escarres

Intérêts et mise en oeuvre des traitements adjuvants à la toxine botulique chez l'enfant

Imagerie motrice et observation de l'action : intérêt en MPR

Pratique des blocs-moteurs intra-musculaires en neuro-orthopédie

Réadaptation respiratoire : principes pratiques

Regards croisés sur l'utilisation des topiques en Médecine Physique et de Réadaptation

Neuroradiologie interventionnelle : place dans l'AVC

Réentraînement à l'effort en post AVC

Cathétérisme intermittent : recommandations de bonnes pratiques

Intérêt de la méthodologie SCED (Single Case Experimental Design) dans le champ de la réadaptation : aspects théoriques et pratiques

Les troubles cognitifs en oncologie (hors tumeurs système nerveux central)

ANNEXE 2 CONGRES

Congrès nationaux

SOFMER

SFR

SIFUD

SFETD

SFMCP

SOFCOT

SOFPEL

SFERHE

SOFAMEA

Congres SFTS (traumatologie du sport)

SIMS

Journées nationales de l'escarre

Entretiens annuels de la FONDATION GARCHES

Journées AFIGAP

As de Pique

QUID

ANMSR

Congrès régionaux

SORNEST

KAP OUEST

EMPR

Congrès Européens

ESPRM

ESSKA

Congrès Internationaux

ISPRM

ISCOS

WFNR

ANNEXE 3

Liste Actions DPC PRIORITAIRES MPR

Orientation n° 106 : [Soins médicaux et de réadaptation](#),

Orientation n° 107 : [Harmonisation des programmes de réadaptation](#).

Fiche cadrage ANDPC

1. **Fiche n°17 : Déploiement de l'activité physique adaptée (APA)**
 - Publics visés : Médecine physique et de réadaptation.
2. **Fiche n°18 : Repérage et prise en charge des troubles nutritionnels**
 - Publics visés : Médecine physique et de réadaptation.
3. **Fiche n°28 : Dépistage et prise en charge des maladies neurodégénératives**
 - Publics visés : Médecine physique et de réadaptation.
4. **Fiche n°34 : Amélioration de la pertinence des parcours prioritaires**
 - Publics visés pour les parcours BPCO, MRC, syndrome coronarien chronique et obésité : Médecine physique et de réadaptation.
5. **Fiche n°38 : Intégration d'une démarche de décision médicale partagée**
 - Publics visés : Médecine physique et de réadaptation.

MPR ODPC

« Traitements non pharmacologiques dans la gonarthrose » https://www.sofmer.com/?pageID=sf23_developpement_pro

ANNEXE 4 ASSOCIATIONS PATIENTS

AFM TELETHON
POLIO France
APPROCHE
COMETE France
FIBROMYALGIE France
AFP RIC
ASF
France PARKINSON
ALIS

ANNEXE 5 QUESTIONNAIRES AUTO-EVALUATION

- Auto-questionnaire « santé du professionnel » proposé par la HAS, décliné en 4 domaines : santé globale (à refaire tous les deux ans), vie professionnelle , vie extra-professionnelle, prise en compte de son état de santé dans son exercice
https://www.has-sante.fr/jcms/p_3485914/fr/auto-questionnaires-sante-du-professionnel-2023-10-31
- Karasek Job Content Questionnaire :
http://rsmv.fr/content/karasek-questionnaire-2_contenu1402997546.pdf
- The Nordic Musculoskeletal Questionnaire : <https://www.irsst.qc.ca/media/documents/PubIRSST/RG1-270.pdf>
- Perceived stress Scale (PSS) :
https://www.eyrolles.com/Errata/9782212679052/Erratum_54-55.pdf

- Montgomery Asberg Depression Rating Scale (MADRS) :
<http://www.departement-information-medicale.com/wp-content/uploads/2010/09/EHELLE-DE-DEPRESSION-MADRS.pdf>
- Questionnaire Leymann Inventory of Psychological Terror (LIPT) :
<https://www.eipas.org/images/lipt.pdf>
- Hospital Anxiety and Depression Scale (echelle HAS) :
https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2014-11/outil_echelle_had.pdf
- Maslach Burnout Inventory (MBI test):
<https://www.urps-ml-paca.org/wp-content/uploads/2016/09/Test-dInventaire-de-Burnout-de-Maslach-MBI-1.pdf>

ANNEXE 6 DU DIU ETHIQUE RELATIONS PATIENTS

- DIU “Soigner les Soignants”. Université de Toulouse III et Université de Paris (<http://diu-soignerlessoignants.fr>) **(bloc 4)**
- DU Éthique, Soin, Santé et Société. Université de Paris-Saclay (<https://www.medecine.universite-paris-saclay.fr/formations/formation-continue/les-diplomes-duniversite-du-et-diu-du-ethique-et-pratiques-de-la-sante-et-des-soins>) **(bloc 3)**
- DIU Éthique des pratiques du soin. Université de Montpellier (<https://du-diu-facmedecine.umontpellier.fr/diplome-ethique-des-pratiques-du-soin-41>) **(bloc 3)**
- DU Éthique médicale et relation de soin. Université de Rennes (<https://formations.univ-rennes.fr/parcours/diplome-duniversite-ethique-medicale-et-relation-de-soin>) **(bloc 3)**
- DU Éthique de la Santé. Université de Lille (<https://fmms.fr/formations/du-ethique-de-la-sante/>) **(bloc 3)**
- DU Éthique en Santé. Espace de Réflexion Éthique Auvergne Rhône-Alpes, Université de Lyon (<https://ereara.com/formations/diu-ethique-en-sante/>) **(bloc 3)**
- DU d'Éthique : Soin et santé dans une société pluraliste. Accompagner, discerner, décider. Institut Catholique de Paris, THEOLOGICUM, Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses (<https://www.icp.fr/formations/diplomes-universitaires/du-dethique-soin-et-sante-dans-une-societe-pluraliste-accompagner-discerner-decider>) **(bloc 3)**
- DIU Éthique en Santé. Université de Toulouse (<https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/diu-ethique-en-sante>) **(bloc 3)**
- DU Éthique appliquée à la santé. Université de Nantes (<https://sante.univ-nantes.fr/loffre-de-formation/formation-continue/du-ethique-appliquee-a-la-sante>) **(bloc 3)**